DIXIEME CAUSERIE

Conclusion.

L'humble étude que j'ai eu l'honneur d'offrir au public, est loin d'être complète. Il faudrait un gros volume pour la simple énumération des méfaits commis chaque jour sous l'influence des boissons spiritueuses.

En effet, ne voit on pas à tout moment des malheureux condamnés à la prison ou même à mort parce que, sous l'empire de l'ivresse, ils ont tué leur semblable ou commis des crimes tellement révoltants qu'il semble que la peine capitale est un châti-